

## Les collectivités locales de Martinique en 2005 :

### De plus en plus de titulaires dans les communes

*Au 31 décembre 2005, près de 16 000 agents sont employés dans les collectivités locales de la Martinique. Rapportés à la population, les effectifs sont supérieurs à la moyenne métropolitaine de 38%. Par ailleurs, la Martinique détient le taux d'encadrement le plus important des départements français d'Amérique. Une insuffisance d'encadrement dans certaines filières est toutefois constatée. Les organismes intercommunaux ont presque doublé leurs effectifs en cinq ans. Le taux d'administration locale des communes varie fortement.*

Au 31 décembre 2005, 15 539 agents sont employés par les collectivités locales. Les trois quarts d'entre eux sont des agents communaux. Les agents départementaux représentent 16% de l'ensemble. Les personnes qui travaillent dans les organismes régionaux et intercommunaux sont quant à elles beaucoup moins nombreuses. L'ensemble de la fonction publique locale emploie 6 296 hommes et 9 243 femmes. Un quart des communes martiniquaises emploie autant d'hommes que de femmes. Grand'Rivière est la seule à employer plus d'hommes que de femmes. A l'inverse, la commune de Ducos emploie 3 fois plus de femmes que d'hommes. Les 24 autres communes ont embauché en moyenne 2 fois plus de femmes que d'hommes. En 2005, la Martinique est le département français d'Amérique qui, rapporté à l'emploi dans les collectivités locales, a le plus fait appel aux emplois jeunes et aux contrats d'apprentissage.

#### Un effectif important pour assurer la double fonction régionale et départementale

En 2005, le taux d'administration locale de Martinique est de 39 agents pour 1 000 habitants contre 29 pour 1 000 en métropole. Cet écart peut s'expliquer par le fait que la Martinique est une petite région. En effet, elle dispose de la même structure administrative que les régions hexagonales avec en plus une double fonction "Département-Région". Comparativement, les collectivités locales de Martinique ont plus de personnels que celles de Guadeloupe et Guyane (respectivement 33 et 34 agents pour 1 000 habitants).

#### L'emploi dans les collectivités locales de Martinique au 31 décembre 2005

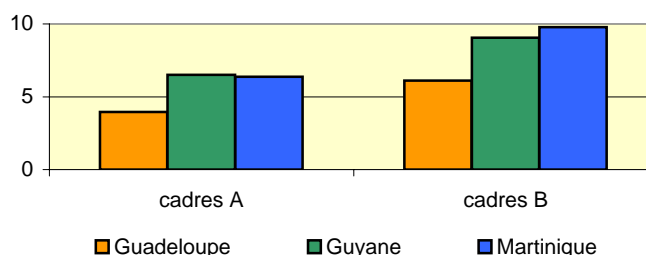
Organismes	Titulaires	Non titulaires	Assistantes maternelles	Contrats aidés	Emplois jeunes	Apprentis	Total
Communaux	5 442	4 130	.	1 206	540	201	11 519
Départementaux	1 658	491	340	20	51	.	2 560
Régionaux	295	72	.	.	.	.	367
Intercommunaux	564	172	.	18	61	.	815
Autres	163	113	.	.	2	.	278
<b>Total</b>	<b>8 122</b>	<b>4 978</b>	<b>340</b>	<b>1 244</b>	<b>654</b>	<b>201</b>	<b>15 539</b>

Source : Insee - Colter 2005

## Plus de cadres qu'en Guadeloupe mais moins qu'en métropole

En 2005, le taux d'encadrement est de 16% (10% de "cadres B" et 6% de "cadres A"). Il est avec celui de la Guyane (également 16%) plus élevé que celui de la Guadeloupe (10%). Toutefois, il est inférieur à celui de la métropole (23%, dont 14% de "cadres B"). Les "cadres C" représentent 81% du personnel de la fonction publique locale de Martinique.

### Nombre de cadres A et B pour 100 agents

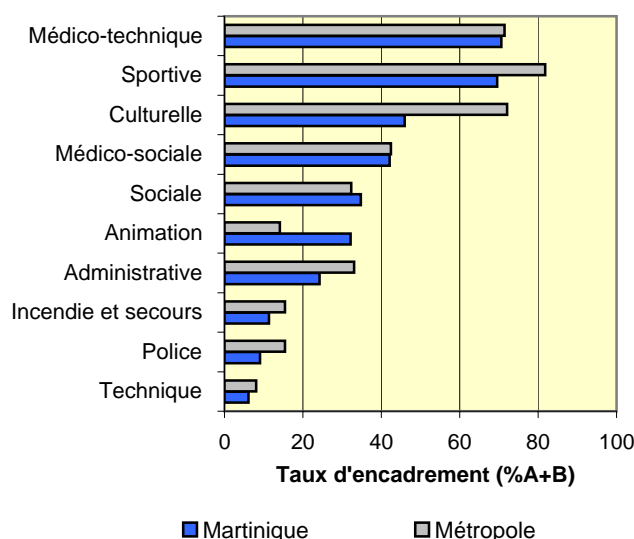


Source : Insee - Colter 2005

## Un encadrement plus faible qu'en métropole\*

Regroupant 83% des agents des collectivités locales martiniquaises, ce sont les filières *administrative*, *culturelle*, *incendie et secours*, *sportive*, *technique* et *police* qui font diminuer le taux d'encadrement du département. En effet, les filières les plus importantes : *administrative* (3 126 agents) et *technique* (6 994 agents) emploient respectivement 24% et 6% de "cadres A et B" en Martinique. En métropole, ce sont 33% de "cadres A et B" qui sont employés dans la filière *administrative* et 8% pour la filière *technique*. La filière *incendie et secours* (11% de "cadres A et B") a un taux d'encadrement plus faible que celle de métropole (15%). Avec 2% des agents des collectivités locales, les filières *culturelle* et *sportive*, peu représentées en Martinique, n'emploient chacune que 46% et 70% de "cadres A et B". En métropole, le constat est différent puisqu'elles regroupent 5% des agents des collectivités locales et qu'elles emploient respectivement 72% et 82% de "cadres A et B".

### Deux filières ont un taux d'encadrement supérieur à la métropole



Source : Insee- Colter 2005

Par ailleurs, deux filières, *animation* et *sociale*, bénéficient de niveaux d'encadrement supérieurs à ceux de métropole. Cependant, la petitesse de leurs poids sur l'emploi total des collectivités locales martiniquaises ne suffit pas à compenser l'écart creusé par les autres filières.

### Poids de l'emploi suivant les filières en %

Filière	Martinique	Métropole
Médico-technique	0,1	0,2
Sportive	0,6	1,2
culturelle	1,2	4,5
Médico-sociale	3,4	4,7
Sociale	5,4	9,9
Animation	4,3	5,8

Source : Insee - Colter 2005

### Rappel sur les filières:

La filière *médico-sociale* réunit les médecins, les psychologues, les infirmiers, les rééducateurs,...

La filière *sportive* rassemble les conseillers, éducateurs et opérateurs des activités physiques et sportives.

La filière *médico-technique* rallie les biologistes, pharmaciens, aides et assistants médico-techniques,...

### Définitions :

Les "cadres A" correspondent aux cadres; les "cadres B" aux professions intermédiaires; les "cadres C" aux employés et ouvriers. La somme des cadres A et B divisée par l'effectif total est appelé le taux d'encadrement.

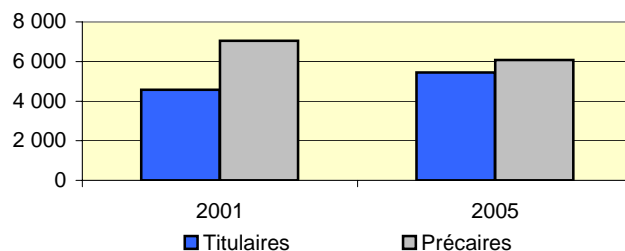


### Communes: hausse des emplois titulaires

En 2005, les organismes communaux ont employé 6 077 précaires et 5 442 titulaires.

Par rapport à 2001, les communes ont réduit de 4% leurs emplois précaires et ont accru de 19% leurs emplois titulaires. La baisse des emplois précaires est liée à la mise en application de la loi « Sapin ».

### Communes : plus de titulaires qu'il y a 4 ans



Source : Insee - Colter 2001 - 2005

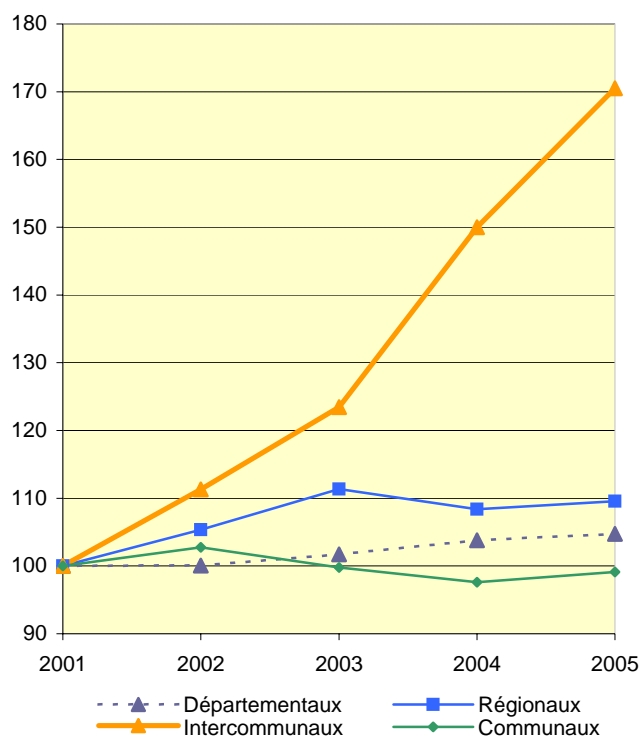
### Croissance des emplois intercommunaux

De 2001 à 2005, le nombre de personnes employées dans des organismes intercommunaux a progressé de 14 %. Ces organismes permettent d'organiser certains services publics ou de réaliser des infrastructures à une échelle plus pertinente que celle de la commune. L'intercommunalité a connu une forte impulsion suite à la loi du 12 juillet 1999. La Martinique compte désormais 3 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui regroupent l'intégralité de ses 34 communes. Ce sont la *Communauté d'agglomération du Centre Martinique*, la *Communauté d'agglomération de l'Espace Sud Martinique* et la *Communauté de communes du Nord de la Martinique*.

L'évolution du nombre d'agents employés par le Conseil régional a aussi connu une hausse mais beaucoup moins importante. En effet, elle a été de 10% sur la période avec toutefois une légère baisse de 3% notée entre 2003 et 2004. L'augmentation des effectifs des organismes départementaux est deux fois moins importante que celle du conseil régional.

Au sein des organismes communaux, la faible baisse (-1%) enregistrée en Martinique contraste avec celle relevée en Guadeloupe (-5%).

### Plus d'emplois dans les organismes intercommunaux



Source : Insee - Colter 2001 - 2005

**Définitions :** Le terme « collectivités locales » désigne les communes, groupements de communes, conseils régional et général ainsi que les services d'incendie et de secours. Il inclut également les organismes publics d'aménagement et de construction, les établissements publics industriels et commerciaux, ainsi que les groupements d'intérêt public ou le centre national de la fonction publique territoriale. Les établissements communaux regroupent les communes, les centres communaux d'action sociale et les caisses des écoles.

Dans cette publication, l'emploi précaire désigne les non titulaires, contrats aidés, emplois jeunes et apprentis.

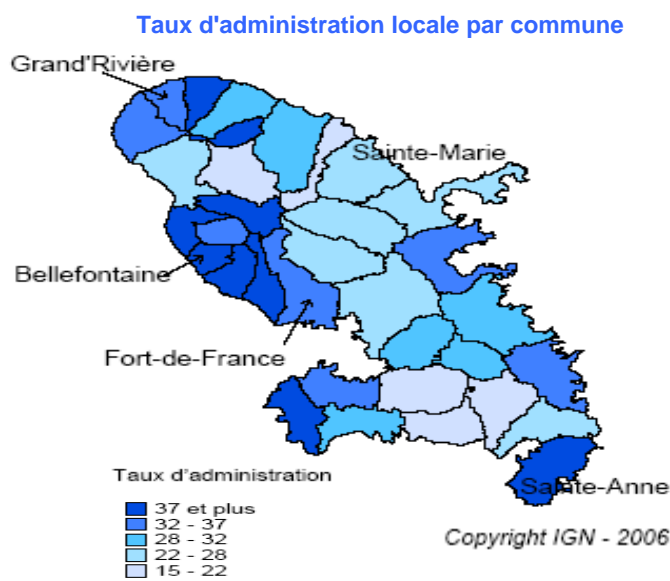
La loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 dite « Sapin » est la loi relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale.



## Le taux d'administration locale varie d'une commune à l'autre

Le taux d'administration locale des communes martiniquaises est de 31 agents pour 1 000 habitants. A une unité près, la moitié de communes de Martinique a un taux d'administration locale inférieur ou égal à celui calculé pour l'ensemble des communes. Par ailleurs, ce sont Rivière-Pilote (15‰) et Rivière-Salée (16‰) qui possèdent les plus bas taux de la région. Fonds-Saint-Denis (50‰) et Bellefontaine (62‰) enregistrent, elles, les taux les plus élevés.

Shirley MOLIA  
Lya PIERRE



**Définitions :** Les "Autres" organismes correspondent aux associations syndicales autorisées, aux caisses de crédit municipal, aux offices publics d'HLM, aux offices publics d'aménagement et de construction ainsi qu'aux autres établissements publics locaux à caractère industriel et commercial.

*Le taux d'administration locale d'une commune pour 1 000 habitants est le rapport, multiplié par 1 000, entre les effectifs des organismes communaux et la population communale issue du recensement de la population de 1999 (les chiffres du nouveau recensement de la population n'étant pas encore disponibles pour toutes les communes).*

*Le taux d'administration locale d'un département pour 1 000 habitants est le rapport, multiplié par 1 000, entre les effectifs des collectivités locales et la population départementale issue de l'estimation de population au 01/01/2005.*

### Source : Colter

L'enquête sur les effectifs des collectivités locales (Colter) est un des éléments du système d'information sur les agents des services publics. Elle est adressée tous les ans et de manière exhaustive aux sièges ou établissements principaux des collectivités locales stricto sensu (régions, départements, communes, organismes communaux et intercommunaux), aux établissements publics administratifs et aux établissements publics industriels et commerciaux locaux, ainsi qu'aux organismes privés subventionnés majoritairement par des fonds publics

### Pour en savoir plus :

**Les collectivités locales de Martinique en 2004 : Forte augmentation du personnel titulaire**

**Emplois communaux : nombreux, peu qualifiés, précaires** - AntianeEco n°58 - Décembre 2003

Directeur de publication : René JEAN - Rédaction en chef : Sophie CELESTE

